



Espace Jeunes ArCaD FREP à Caderousse

Charte de l'adhérent : année 2025 / 2026

Cette charte a pour objectif de définir la place de l'adhérent au sein du club jeunes ainsi que son adhésion à un fonctionnement proposé en harmonie avec le projet éducatif et pédagogique, réalisé dans le respect des critères imposés par le ministère de la santé de la jeunesse et des sports qui nous attribue le "Label Club Jeunes" depuis son ouverture en 2005.

L'adhérent au Club Jeunes devra :

- Avoir rendu un dossier complet et être à jour de ses cotisations pour bénéficier des activités proposées au sein du Club Jeunes durant la saison.
- Avoir lu et intégré le règlement intérieur affiché de façon lisible à l'Espace Jeunes.
- Être force de proposition, participer aux discussions, échanges et débats collectifs.
- S'impliquer dans l'organisation, la mise en place et la réalisation des actions menées par le Club Jeunes telles que projets de sorties sportives ou culturelles et projets de développement local.
- S'impliquer dans la vie de l'Espace Jeunes à travers la réalisation des tâches collectives telles que rangement, ménage et entretien lorsque le besoin s'en fait sentir.
- Être présent aux quelques réunions d'information ou de bilan qui auront lieu durant l'année.
- Être à jour de ses obligations familiales et scolaires avant de se rendre au club.
- Prévenir un responsable de l'Espace Jeunes des départs avancés et/ou imprévus.
- Assumer ses engagements en honorant ses inscriptions aux différentes sorties ou projets à venir. Toute inscription aux activités payantes sera due si l'annulation se fait à la dernière minute.
- Participer à l'intégralité des réunions concernant le séjour (lorsqu'il est inscrit).
- Participer à la communication de l'existence du Club Jeunes auprès des personnes potentiellement concernées.
- Être volontaire pour participer aux événements organisés par l'Espace Jeunes.
- Se rendre acteur de la vie du Club Jeunes en mettant en avant sa personnalité au service d'un projet commun.
- ATTENTION : Le club Jeunes se décharge de toute responsabilité lorsque les jeunes sont à l'extérieur de l'enceinte du club (hors sorties et événements organisés par le club).

La participation des jeunes aux temps de vies quotidiennes, activités, réunions et événements sera récompensée par des points de présence qui vous rendrons prioritaire pour les inscriptions aux séjours.

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé".

L'adhérent,

Le représentant légal,